

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

■ Pour être éligible, tout projet doit :

- émaner d'un établissement sanitaire ou médico-social, ou d'une structure à but non lucratif œuvrant en soins palliatifs.
- être conduit sur le territoire français (seuls les projets de recherche pourront être conduits avec des partenaires étrangers).

■ Les critères de sélection d'un projet seront fonction de sa pertinence par rapport à notre mission, de sa structure et de son budget.



Pertinence du projet

- impact dans le développement des soins palliatifs
- impact dans la communication en soins palliatifs
- caractère innovant
- concordance avec les missions du Fonds pour les soins palliatifs
- accompagnement demandé autre que financier (expertise, audit, conseils, valorisation, communication, mise en réseau, etc.)
- déclinaison possible du projet dans d'autres lieux ou structures (hors travaux de recherche)
- durée maximale de 3 ans (les projets d'approche non médicamenteuse doivent être développés sur 3 ans)



Structure du projet

- clarté de sa présentation
- clarté de ses objectifs et des cibles
- solutions et atouts apportés
- cohérence entre objectifs et moyens mis en œuvre pour sa réalisation
- réalisme de son calendrier



Budget du projet

- clarté
- détail de tous les postes
- identification des différents partenaires
- montant des différents soutiens financiers et/ou détail des mécénats de compétence

IMPORTANT ! Le Fonds pour les soins palliatifs ne sélectionne pas les projets dont la demande consiste en :

- un soutien uniquement financier
- un soutien financier équivalent à 100 % du budget global du projet
- un financement de salaires ou de formations professionnelles
- un financement de frais de fonctionnement récurrents ou d'achat de matériel
- un financement de congrès, de colloque, de journée régionale.